



Ministère de la santé et des sports

Les premiers résultats des indicateurs de qualité dans les établissements de santé (HAS)

Les premiers enseignements sur l'indicateur de traçabilité de l'évaluation de la douleur (TRD)

Cet indicateur, présenté sous forme d'un pourcentage, évalue la traçabilité de l'évaluation de la douleur dans le dossier patient. Il représente la proportion de séjours pour lesquels il existe au moins un résultat de mesure de la douleur avec une échelle dans le dossier du patient qui ne présente pas de douleur ou au moins deux résultats de mesure de la douleur avec une échelle dans le dossier du patient qui présente une douleur.

Une évaluation de l'intensité de la douleur à mieux prendre en compte.

La traçabilité de l'évaluation de la douleur avec une échelle qui constitue un préalable à une prise en charge et un suivi adapté est en **moyenne à 40%**.

Ce résultat peut s'expliquer pour partie par la non traçabilité en absence de douleur retrouvée mais il ne peut pas se justifier en cas d'absence de recherche ou de suivi de la douleur.

Des leviers d'action sont identifiables pour aider les professionnels à améliorer les résultats de cet indicateur. Les expériences menées dans ce domaine (Compaqh, Aquitaine Ginqa) permettent d'ores et déjà de mettre en avant des actions sur les principaux facteurs explicatifs :

- l'absence de notification d'un diagnostic négatif, ici l'absence de douleur du patient ;
- le défaut d'utilisation d'une échelle d'évaluation chez les patients non algiques et la nécessité de formation à ce niveau (méconnaissance des échelles, de leur utilisation, ...).

Le comité de pilotage du deuxième plan national douleur coordonne les actions d'amélioration à engager au niveau national, et insistera notamment sur l'information auprès des patients et la formation des professionnels.

Objectifs à atteindre sur l'indicateur dans les 3 prochaines années (2009 – 2011) : 80%
--